

JOURNAL MUNICIPAL/OCTOBRE 2026 ■■

SAINT-RAPHAËL



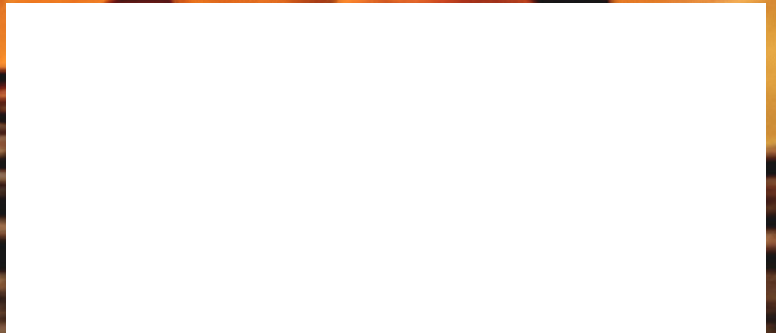
JOYEUSE *Action de grâce*

RAPPEL IMPORTANT

SÉANCE DU CONSEIL – 6 OCTOBRE

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL
– 12 OCTOBRE

5^e VERSEMENT DE TAXES – 2 NOVEMBRE



BUREAU MUNICIPAL

Horaire

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 13h à 16h30

Coordonnées

19, avenue Chanoine-Audet, Saint-Raphaël Qc G0R 4C0

Téléphone : 418 243-2853

Courriel : info@saint-raphael.ca Web : www.saint-raphael.ca

Facebook : Municipalité de Saint-Raphaël

NUMÉROS IMPORTANTS

C.F.E.R.	418 243-3757
CPE Belle Enfance.....	418 243-3545
Chalet Intergénérationnel.....	418 243-2853
École La Source	418 243-2999
Maison Des Jeunes	418 243-3457
Permis de feu	418 243-2853
Pharmacie.....	418 243-2040
Bibliothèque	418 243-3437
Centre communautaire	418 243-2853
Édifice communautaire	418 243-2853
FADOQ Saint-Raphaël.....	418 243-2311

CALENDRIER DES DATES DE TOMBÉE DU JOURNAL

ÉDITIONS	DATES DE TOMBÉE	DISTRIBUTION
Novembre	15 octobre	Fin octobre
Décembre	15 novembre	Fin novembre
Janvier	10 décembre	Fin décembre

Merci de faire parvenir vos textes et vos images à
loisirs@saint-raphael.ca

Ce bulletin municipal d'informations est entièrement réalisé, publié et distribué par la municipalité.

Informations : **418 243-2853** poste **105**
loisirs@saint-raphael.ca

Rédaction : Municipalité de Saint-Raphaël

Collaboration : Services municipaux et organismes

Infographie et impression : P.A.Morin Impression Design
www.pamorin.com

MOT DU MAIRE



Chères citoyennes, chers citoyens de Saint-Raphaël,

C'est avec une grande fierté et beaucoup de joie que je vous annonce que les célébrations du 175^e anniversaire ont connu un immense succès.

Je souhaite remercier sincèrement toutes celles et tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à cette réussite marquante de notre histoire.

Un merci tout particulier à Mme Nadia Mercier et à son équipe, qui ont consacré énormément de temps et d'énergie à l'activité Murmure des anciens, laquelle a reçu des commentaires très positifs et appréciés.

Merci aux Chevaliers de Colomb ainsi qu'aux intervenants de la pastorale pour la célébration d'une messe à la fois particulière et solennelle.

Merci également aux employés administratifs et municipaux pour leur contribution au bingo, au spectacle musical, aux feux d'artifice et à toute l'organisation nécessaire à la réussite de ces activités.

Enfin, merci à vous toutes et tous, citoyennes et citoyens, pour votre implication ainsi que pour les nombreux témoignages de félicitations et de reconnaissance que vous nous avez adressés.

Je vous invite à suivre nos réseaux sociaux cet automne, alors que plusieurs projets prendront forme, notamment en matière de développement, d'infrastructures et de loisirs, en plus de la préparation du prochain budget.

Je vous souhaite un excellent début d'automne. Soyez prudents.

Votre maire, Richard Thibault



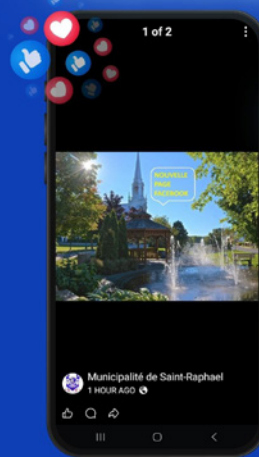
AVIS IMPORTANT ÉCOCENTRE

EN OCTOBRE
L'ÉCOCENTRE SERA
OUVERT SEULEMENT
LES SAMEDIS
DE 8H À MIDI



5^e versement
TAXES MUNICIPALES
2 NOVEMBRE

Nouveau
**facebook de la
Municipalité!!**



Venez nous
rejoindre pour
ne rien
manquer

**"Saint-Raphael"
sans tréma**



SEMAINE DE LA PRÉVENTION



Des visites de prévention auront lieu dans différents secteurs



Le 25 octobre 2026 entre 16H ET 19H

Il est encore temps de vous inscrire !



Centres d'éducation des adultes de la Côte-du-Sud

- Obtention du DES
- Obtention de préalables
- Francisation
- Reconnaissance des acquis - RAC
- Et plus encore!

Saviez-vous que, même adulte (16 ans et +), vous pouvez retourner à l'école pour terminer vos études, apprendre un nouveau métier, vous perfectionner ou faire reconnaître vos acquis et vos compétences?

Il est possible de vous inscrire tout au long de l'année en formation générale des adultes!

Le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud compte quatre centres :

- Centre d'éducation des adultes de Bellechasse
- Centre d'éducation des adultes de Montmagny-L'Islet-Nord
- Centre d'éducation des adultes de L'Islet-Sud
- Centre d'éducation des adultes de Saint-Paul



Formation générale des adultes

Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
Québec



Sakado

Besoin d'aide pour votre inscription?
Communiquez avec le service Sakado

418 234-2574
tonprojet@tonsakado.ca

NOUVELLES DU 140^E GROUPE SCOUT BELLECHASSE

Le groupe scout de Bellechasse entame sa nouvelle année avec un effectif de 58 jeunes âgés de 7 à 17 ans, provenant de 14 municipalités. Pour les guider dans cette aventure parsemée de défis, ils pourront compter sur l'engagement de vingt adultes bénévoles enthousiastes.

C'est sous un soleil radieux, lors du week-end de la fête du Travail, qu'a eu lieu la traditionnelle montée scout. Les différentes unités ont accueilli les jeunes changeant de groupe en leur préparant des épreuves et des activités loufoques. Ce premier contact a permis à tous d'apprendre à se connaître et de jeter les bases d'une confiance mutuelle.

Le calendrier annuel prévoit trois camps durant lesquels les participants devront faire preuve de débrouillardise et d'autonomie : un défi de taille pour plusieurs qui vivront leurs premières nuits sans leurs parents.

L'événement s'est terminé par un moment de convivialité. Le groupe tient à remercier chaleureusement la pâtisserie La Bouchée Double pour les délicieux cupcakes arborant les couleurs de notre unité.

Cécile Buteau

Adjointe au responsable de groupe Jonathan Lévesque



LES INSCRIPTIONS SONT
OUVERTES !

21 octobre 2026
Mont-Orignal

INSCRIVEZ-VOUS >

sadcbe.qc.ca/rdventrepreneuriat



**MARIE-PIERRE
SIMARD**
Conférence prestige

📍 **SAINT-RAPHAËL**

STEP FITNESS

Bouge. Tonifie. Prends soin de toi.

SANTÉ ÉNERGIE ÉQUILIBRE BIEN-ÊTRE PLUS FORTS ENSEMBLE

UN ENTRAÎNEMENT EFFICACE ET ACCESSIBLE À TOUS !

MUSCULATION AVEC STEP HALTÈRES ET ÉLASTIQUES

Un entraînement ciblé pour renforcer et tonifier le corps.

- ✓ Plus de force
- ✓ Meilleure posture
- ✓ Sculpte et tonifie
- ✓ Un corps plus fort au quotidien

130 \$ pour 10 cours

LA SESSION DÉBUTE LE

24 SEPTEMBRE

POUR INFORMATION

Sylvie Beaulieu
sylvieyogini@outlook.com

📅 RÉSERVEZ VOTRE PLACE ! ✉️

FORCE • SANTÉ • ÉNERGIE • BIEN-ÊTRE • SAINT-RAPHAËL

Au plaisir de bouger avec vous !

ACTIVITÉS

Bienvenue à tous et toutes!

La prochaine réunion du Cercle de Fermières aura lieu le **mardi 13 octobre à compter de 13h**. Ce sera une réunion informelle très intéressante.

L'une de nos membres donnera un atelier « fabrication de chandeliers ».

Elle apportera même le matériel nécessaire. Tout ce dont vous aurez besoin, c'est de votre imagination bien sûr, d'un pistolet à colle et de colle.

Nous avons quelques rallonges électriques au Local mais si vous en avez de disponible, apportez-les.

Merci de votre attention et bonne journée!



Les Cercles
de Fermières
du Québec

Cercle des Fermières
de St-Raphaël inc.
(Féd. 06, Cercle 30)

Nous rappelons également que nous sommes disponibles pour les après-services seulement.
Veuillez communiquer avec Lise Richard au 418-243-2543

AVIS DE SÉCURITÉ À LA POPULATION



Nous souhaitons rappeler aux citoyens que le lac situé sur le terrain du CHSLD de Saint-Raphaël est une propriété privée et que l'accès au site n'est pas autorisé au public. Il a été observé que des enfants fréquentent les abords du lac pour y pratiquer la pêche. Nous tenons à souligner que ce plan d'eau présente des risques importants pour la sécurité. Le lac est profond dès l'entrée dans l'eau, sans pente graduelle ni rive sécuritaire permettant une récupération facile en cas de chute. De plus, aucune surveillance n'est assurée sur les lieux.

Par conséquent, nous demandons aux parents et aux citoyens de veiller à ce que les enfants et les autres utilisateurs ne se rendent pas sur cette propriété privée et ne fréquentent pas les abords du lac.

La sécurité de tous est une responsabilité collective. Nous vous remercions de votre collaboration et de votre vigilance.

Julie Potvin

Gestionnaire Responsable

Direction adjointe, secteur Montmagny-L'Islet-Bellechasse / CHSLD St-Raphael

Direction de l'hébergement du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées

fadoq

ACTIVITÉS DU MOIS

1^{er} octobre 2026

Tournoi de Charlemagne à 18h30

8 octobre 2026

Tournoi de Joffre à 18h30

15 octobre 2026

Tournoi de Charlemagne à 18h30

22 octobre 2026

Tournoi de Joffre à 18h30

1^{er} novembre 2026

Tournoi de Charlemagne à 13h

INVITATION À TOUS LES USAGERS DU SENTIER DU ROCHER BLANC

Le MARS invite toutes les personnes intéressées par la rivière du Sud et le Sentier du Rocher blanc à participer à l'**assemblée générale** du MARS qui se tiendra :

Jeudi 22 octobre 2026 à 19h30
à l'édifice communautaire de Saint-Raphaël
 situé au 359, boulevard Saint-Pierre à Saint-Raphaël
 (entrée nord du village)

Ce sera l'occasion pour tous celles et ceux qui veulent aider à soutenir les activités au Sentier du Rocher blanc à venir nous rencontrer pour partager vos idées et supporter les bénévoles du MARS.



Le MARS est actif dans notre communauté depuis plus de 35 ans. Organisme sans but lucratif à caractère environnemental et social, il apporte sa contribution à la communauté de Saint-Raphaël et des environs principalement en maintenant accessibles gratuitement au public deux sites d'accès à la rivière du Sud, le sentier du Rocher blanc et la halte du pont Galipeau. Chaque été, les visiteurs de Saint-Raphaël des environs sont nombreux à fréquenter ces sites qui offrent des paysages naturels appréciés par plusieurs.

Le MARS a besoin de nouvelles personnes qui veulent s'impliquer pour assurer la relève du MARS et l'avenir de nos sites. C'est donc l'occasion pour vous de contribuer à la poursuite des activités du MARS en participant à l'assemblée générale du 22 octobre prochain.

Bienvenue à tous !

Simon Arbour pour le MARS
 Pour informations : 418 243-2134;
marsi@globetrotter.net

**Mouvement des Ami-e-s
 de la Rivière du Sud
 (MARS)**



Reflet Beauté Beauté Détente Grandir avec vous

Notre plus belle fierté : votre confiance.

30 ANS
de passion et d'innovation

Une entreprise d'ici, enracinée à Saint-Raphaël

Une équipe
 DE PASSIONNÉES À VOTRE SERVICE !

On fête ça !
 JOIGNEZ-VOUS À NOUS POUR NOTRE

JOURNÉE VIP
 LE 5 NOVEMBRE

TIRAGE D'UN BON de 1000\$	JOURNÉE SANS TAXES*	CADEAU AVEC ACHAT	20% DE RABAIS sur tous les produits Esthederm	PROMOTIONS sur les services sélectionnés
---------------------------	---------------------	-------------------	---	--

ÉVÈNEMENT VIP plus intime, juste pour vous ! ♥

01

Depuis 30 ans, Reflet Beauté évolue au rythme de sa clientèle et des nouvelles tendances, tout en conservant la même passion : vous offrir des soins de qualité dans un environnement chaleureux et professionnel.

Au fil des années, notre salon s'est agrandi, notre équipe s'est développée et de nombreux nouveaux services ont vu le jour.

02

Toujours à l'affût des nouveautés, nous sommes fières de continuer à nous renouveler pour vous offrir une expérience actuelle et diversifiée.

Mais notre plus grande fierté demeure la confiance que vous nous accordez.

Certains clients nous suivent depuis nos tout débuts et nous ont ensuite confié leurs enfants, et même leurs petits-enfants. Trois générations de fidélité : c'est un cadeau inestimable.

03

Entreprise d'ici, profondément enracinée à Saint-Raphaël, nous sommes fières de contribuer au bien-être de notre communauté et des gens de toute la région de Bellechasse.

Aujourd'hui, notre équipe de 13 professionnelles poursuit cette belle aventure avec le même souci d'écoute, de savoir-faire et de service personnalisé.

Merci de faire partie de notre histoire.



ESTHÉTIQUE



COIFFURE



MASSOTHÉRAPIE



BRONZAGE



HEAD SPA JAPONAIS



BARBIER



SOINS PODOLOGIQUES

CANDY ROY

Reflet Beauté • 418 243-3376

Prendre rendez-vous : refletbeaute.com

A vibrant poster for a Hip Hop dance program. The background is a gradient of purple, pink, and orange. At the top left, two disco balls are shown. The title 'Danse Hip Hop' is in large, stylized blue and white letters. Below it, 'au gymnase' is written in yellow. To the right, the duration '10 SEMAINES DU 7 OCTOBRE AU 9 DÉCEMBRE 2026' is in white. Below that, the age groups and times are listed: '5 À 8 ANS (MARDI DE 15H10 À 15H55)' and '9 À 12 ANS (MARDI DE 16H À 17H)'. The price '60\$/ENFANT' is in a yellow box. At the bottom left, the registration info 'INSCRIPTIONS : LOISIRS@SAINT-RAPHAEL.CA' and the teacher's name 'Professeure : Carolynne Lacroix' are listed. On the right, a group of six diverse children are shown in various dance poses, with musical notes floating around them.

Danse Hip Hop
au gymnase

60\$/ENFANT

INSCRIPTIONS :
LOISIRS@SAINT-RAPHAEL.CA
Professeure : Carolynne Lacroix

**10 SEMAINES
DU 7 OCTOBRE AU
9 DÉCEMBRE 2026**

**5 À 8 ANS
(MARDI DE 15H10 À 15H55)**

**9 À 12 ANS
(MARDI DE 16H À 17H)**

A poster for October Masses. The background is a photograph of a large, grey stone church with a tall steeple and arched windows. The sky is blue. The text 'MESSES D'OCTOBRE' is in large, orange, serif letters at the top. Below it, the dates and times are listed: '10 OCTOBRE 16H' and '25 OCTOBRE 10H' in white, bold, sans-serif letters.

**MESSES
D'OCTOBRE**

10 OCTOBRE 16H
25 OCTOBRE 10H

Rapport mensuel des actions de la sécurité publique au conseil municipal et à la direction générale – AOÛT 2026



Le présent rapport couvre la période du mois d'août 2026.

Aux membres du conseil, les Services de sécurité Incendie, de Premiers Répondants et de Sécurité Civile de Saint-Raphaël et du SSI Armagh ont été impliqués dans plusieurs actions durant ce mois :

LÉGENDE

STR = Saint-Raphaël

ARM = Armagh

Interventions — incendie (5 STR-2 ARM)

- 1 assistance aux paramédics (STR)
- 1 couverture d'événement (Festival-des-barres-à-jack) 2 jours (STR)
- 1 vérification pour alarme incendie (ARM)
- 1 fausse alarme incendie (ARM)
- 1 arbre sur fil haute tension (STR)
- 1 sauvetage nautique à Saint-Nazaire (STR)
- 1 incendie de véhicule (STR)

Intervention — premiers répondants (3) :

- 1 évanouissement/inconscience avec difficulté respiratoire (STR)
- 1 inconscience (STR)
- 1 appel d'assistance au CHSLD (STR)

Inspections et entretien :

Durant le mois :

- 5 inspections mécaniques et des équipements (3 STR + 2 ARM)
- 1 réparation du camion 619
- 1 réparation du bateau 1019

Autres tâches :

Durant le mois d'août, d'autres tâches ont aussi été complétées par les 4 services :

1. Rencontre de travail de l'équipe nautique (STR).
2. Examen théorique en sauvetage nautique eaux vives pour la requalification (STR).
3. Émission de 9 permis de feu (STR).
4. Rencontre de 4 municipalités pour les intervention de sauvetage nautique et la préparation des protocoles de fonctionnement interservices (STR).
5. Un entraînement conjoint en nautique avec les pompiers de Saint-Charles (STR).

Exercice mensuel :

En août, le maintien de compétence est fait avec trois SSI, soit celui de Saint-Raphaël, d'Armagh et de LaDurantaye. Ce maintien obligatoire en lien avec les accidents de la route a été réalisé à Saint-Raphaël, qui assurait la coordination des éléments de formation. L'exercice réalisé avec des véhicules accidentés aura permis de revoir les techniques d'intervention en désincarcération, en évacuation de victimes, en extinction d'incendie de véhicule et toutes les notions de sécurité relatives à ce type d'événement fréquent sur nos routes. Un groupe de 30 pompiers ont donc reçu leur confirmation de requalification annuelle.



TRAVAUX PUBLICS

Rapport mensuel des opérations du mois au conseil municipal et à la direction générale – AOÛT 2026

Le présent rapport fournit les informations en lien avec les opérations du service des Travaux publics. Au cours du mois d'août, plusieurs actions liées ont été réalisées :

Travaux de voirie

- Surveillance du réseau des routes et interventions ponctuelles
- Réfection de ponceaux et fossés Ste-Marie-Anne, Tadoussac, Pouvoir, Fiefs)
- Réparation temporaire de nids-de-poule
- Asphaltage
- Travaux de réfection des rangs de terre (Fiefs, Chute, Tadoussac, Pouvoir)
- Réparation de signalisation
- Entretien des gazons et des parcs + fauche et élagage
- Arpentage des emprises des rangs municipaux en vue de travaux
- Réfection d'accotement

- Rapport de faisabilité pour l'implantation de la future usine de traitement du manganèse
- Travaux en hydrogéologie pour optimisation des puits
- Préparation des secteurs à réparer pour les routes (travaux internes)
- Rencontre architecte pour projet Édifice Desjardins dans le cadre du gym d'entraînement
- Rencontre architecte pour le réaménagement de la bibliothèque
- Rencontre du sous-traitant pour la réfection extérieure du bureau municipal

Administratif et planification

- Plusieurs travaux et tâches pour le Festival-des-barres-à-Jack

Autres

Aqueduc / Eaux usées

- Tests de conformité de l'eau potable
- Analyse hebdomadaire des niveaux de manganèse
- Surveillance des débits de consommation et de production des puits
- Réparation temporaire d'un bris sur le réseau
- Nettoyage du réseau sanitaire
- Vidange de la station de VR
- Localisation de point de services
- Test d'écoulement sur le réseau des fossés de secteurs problématiques

Entretien infrastructures /Équipement

- Nettoyage et gestion de l'écocentre
- Réparation du système de ventilation du centre et du chalet
- Installation de la phase 1 des lumières des Parcs du Millénaire et Archange
- Réparation de lampadaires
- Gestion de l'écocentre



Journée nationale des aînés

JEUDI 1 OCT 10h au chalet



**INSCRIPTION OBLIGATOIRE
avant 23 septembre
biblio@saint-raphael.ca**

BIBLIOTHÈQUE JEANNINE MARQUIS-GARANT



VOUS INVITE À
L'OUVERTURE DE SA

Ludothèque



SAMEDI | **17** | OCTOBRE
10:00 | 2026

POUR SOULIGNER AUSSI LES 40 DANS
L'ÉCOLE ET LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

**EMPRUNTS DE JEUX DE SOCIÉTÉ ET DE
CASSE-TÊTES**

Exposition d'anciennes photos de l'histoire de St-Raphaël du 18 août au 14 oct.



JE BÉNÉVOLE À LA BIBLIO !

**Vous avez un peu de temps ?
Nous avons une tâche pour vous.**



**On accepte ce que vous
pouvez nous offrir.**

BIBLIO@SAINT-RAPHAEL.CA





Des nouvelles de la MRC de Bellechasse!

Appel aux artistes peintres : participez au calendrier 2027 de la collection Bellechasse



Les artistes peintres amateurs ou professionnels sont invités à proposer leur vision personnelle de Bellechasse. Celles-ci s'inspireront des paysages, du patrimoine, de la nature, des gens ou de toute autre dimension évocatrice du territoire bellechassois.

Les personnes intéressées ont jusqu'au **6 novembre 2026** pour soumettre leurs œuvres. Les règlements complets du concours ainsi que le formulaire de participation sont accessibles au bellechasse.ca/concours.

Vous en avez assez de ramasser vos gros sacs de feuilles mortes? Pensez au feuillicyclage cet automne!

« Tondre » vos feuilles mortes et les laisser au sol plutôt que de les racler à l'automne permet de retourner la matière organique au sol. C'est ce qu'on appelle le **feuillicyclage**.



Collecte de pesticides au

**81, rue Langevin,
Sainte-Hénédine**

Pour tous les détails, ça se passe ici



6 octobre 2026!



Le comité
**Santé &
services
sociaux**
vous informe

MRC de
Bellechasse

LA GRANDE MARCHE SERA PRÈS DE CHEZ VOUS

DISTANCE DE 5 KM



18 octobre 2026, à partir de 9h30



45, rue Provencher, Saint-Anselme

Tirage de prix de présence
sur place

onmarche.com/evenement/602



Activité organisée par le GMF Rive-de-
l'Etchemin



PROJET PILOTE SUR LES PLASTIQUES AGRICOLES

UPA L'Union
des producteurs
agricoles
Chaudière-Appalaches
Bellechasse

La MRC de Bellechasse et ses municipalités vous rappellent que les pellicules d'ensilage, ficelles, toiles et sacs d'ensilage, litière et mousse de tourbe sont maintenant acceptés.

ÉCOCENTRES PARTICIPANTS (PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE)

Saint-Charles-de-Bellechasse

25, rue de l'Église, Saint-Charles
2 mai jusqu'au 11 juillet, inclusivement

Sainte-Claire

30, rue Industrielle, Sainte-Claire
18 juillet jusqu'au 31 octobre, inclusivement

Saint-Léon-de-Standon

59, route de l'Église, Saint-Léon-de-Standon
2 mai jusqu'au 31 octobre, inclusivement

Saint-Lazare-de-Bellechasse

315, route 279, Saint-Lazare-de-Bellechasse
2 mai jusqu'au 31 octobre, inclusivement

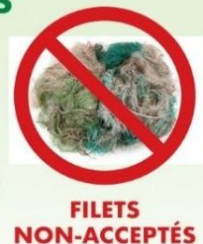
TOILES, GROS SACS D'ENSILAGE, SACS LITIÈRE ET TOURBE



B. PELLICULES D'ENSILAGE



C. FICELLES



**FILETS
NON-ACCEPTÉS**

Trier : A. Faire un sac qui peut contenir des toiles, des sacs d'ensilage, des sacs de litière et des sacs de tourbe.
B. Faire un sac pour les pellicules d'ensilage.
C. Faire un sac de ficelles. Les filets ne sont pas acceptés.

Où se procurer vos sacs de récupération?

- Les sacs de récupération AgriRÉCUP sont disponibles dans les **bureaux municipaux** qui participent au projet pilote.

OU

- Site d'enfouissement technique**
50, 1^{er} Rang Nord-Est, Armagh
- BMR Express Avantis La Durantaye**
23, rue Olivier-Morel, La Durantaye
- BMR Avantis Saint-Gervais**
46, 1^{er} Rang Est, Saint-Gervais
- BMR Saint-Charles**
2609, av. Royale, Saint-Charles-de-Bellechasse

PRÉINSCRIPTIONS

MARCHÉ DE NOËL

**21 ET 22
NOVEMBRE
2026
DE 10H À 16H**

La période d'inscription
pour les artisans et
producteurs est enfin
lancée ! Vous avez jusqu'au
9 octobre pour vous
inscrire!

Contactez Valérie
418-243-2853
ou par courriel à
compatbilite@saint-rafael.ca
afin d'obtenir le formulaire
d'inscription

**PRIX 25\$
LA TABLE**

INVITATION

SOUPER RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

Dès 18h, préparez-vous à une soirée inoubliable au Centre Communautaire de Saint-Raphaël le 14 novembre 2026 !

Un délicieux souper trois services vous attend, suivi d'une soirée remplie de surprises. Ne manquez pas ça ! 🎵🌟

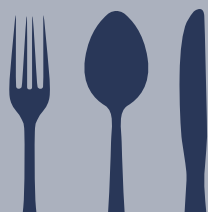
Si vous avez effectué des heures de bénévolat, veuillez vous inscrire via courriel ou téléphonique. Nous vous confirmerons votre admissibilité.

****Vous avez jusqu'au 13 octobre 2026 pour vous inscrire****



Municipalité de
Saint-Raphaël

418-243-2853 poste 105
comptabilite@saint-raphael.ca



FAITES-VITE!

CONCOURS

de PHOTOS du 175^e



Envoyez-nous vos photos
de votre maison décorée à
loisirs@saint-raphael.ca

Prix : deux chèques-cadeaux
avec une canette de bière
chaque du 175^e

DATE LIMITE : LE VENDREDI 16 OCTOBRE MIDI

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 4 août 2026, à 19 h 30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants :

Siège #2 — Sylvie Picard Siège #4 — Guylaine Larochelle
Siège #5 — Tonia Despont Siège #6 — Edith Chabot

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire. Est aussi présente madame Valérie Bergeron, adjointe de direction et greffière-trésorière adjointe.

Veuillez noter que la séance sera enregistrée et publiée sur le site de la municipalité. Aucun autre enregistrement n'est permis sans autorisation.

1 — OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-08-145

2 — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 — OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 — ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 — Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026.

4 — MOT DU MAIRE

5 — INFORMATION PUBLIQUE

6 — PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7 — CORRESPONDANCE REÇUE

8 — GESTION DES SERVICES — ADMINISTRATION

8.1 — RÉSOLUTION — Amélioration de l'accès aux services de transport adapté et collectif.

8.2 — RÉSOLUTION — Fermeture et vente de l'église.

8.3 — RÉSOLUTION — Orientations municipales relatives à la révision du schéma d'aménagement et de développement.

9 — FINANCES

9.1 — ADOPTION des dépenses du mois de juillet 2026.

9.2 — Programmes et subventions.

9.3 — RÉSOLUTION — Remboursement des frais de location en gage de commandite.

9.4 — RÉSOLUTION — Demande de commandite journée, portes ouvertes de l'UPA à la ferme Bovior-Lemelin.

10 — URBANISME — DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 — DÉPÔT des permis et certificats de juillet 2026.

10.2 — RÉSOLUTION — Demande de dérogation mineure, lotissement 3 886 387.

10.3 — RÉSOLUTION — Demande de dérogations mineures lots 6 549 102 et 6 549 103.

11 — SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 — DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique.

12 — TRAVAUX PUBLICS

12.1 — DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics.

12.2 — RÉSOLUTION — Dépôt demande de subvention, programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement-sécurisation.

13 — LOISIRS

13.1 — DÉPÔT du rapport mensuel des loisirs.

14 — LÉGISLATION

14.1 — ADOPTION — Règlement sur la gestion contractuelle 2026 - 257.

14.2 — ADOPTION — Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire et la délégation de certains pouvoirs 2026 - 258.

14.3 — ADOPTION — Règlement d'emprunt 2026-259 décrétant un emprunt pour le remplacement du véhicule incendie 219 de 1994.

15 — VARIA

16 — DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

17 — CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

18 — SÉANCE DE TRAVAIL — SUJETS À DISCUSSION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Edith Chabot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

• D'ADOPTER l'ordre du jour tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Documents relatifs au point

« 317 Reglement 2026-249_code_ethique_deontologie_elus »

3 — ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2026-08-146

3.1 — Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026.

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

• D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Documents relatifs au point

« Seance ordinaire du 7 juillet 2026 procès publié journal »

4 — MOT DU MAIRE

Le mot du maire est reproduit en tout ou en partie dans le journal municipal.

Documents relatifs au point

« C.M. 26-07-311_annonce_investissements_ministère_transports »

« CP_Mise à jour de l'inventaire_08-07-2026 »

« CP_post_conseil_juillet_2026 »

5 — INFORMATION PUBLIQUE

Un mot à l'effet que l'ensemble de nos règlements liés à l'urbanisme, comme le zonage, conteneur, etc., ont tous reçu l'approbation de la MRC et sont donc tous valides.

Programmation de la fête du 175^e.

6 – PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place :

La période de questions et les réponses fournies lors de celle-ci sont accessibles via l'enregistrement de la séance sur le site de la municipalité. Advenant un suivi sur un sujet, le point sera à l'ordre du jour de la séance suivante.

7 – CORRESPONDANCE REÇUE

1. Marche pour la survie du cancer en septembre prochain. Demande non retenue. Un suivi sera fait directement auprès de l'organisme.
2. Demande d'aide financière refuge Aide aux Félics. Demande non — retenue. Un suivi sera fait directement auprès de l'organisme.
3. Échange de partenariat/Passion FM. Des négociations sont en cours présentement. Un suivi sera fait directement auprès de l'organisme.
4. Une correspondance du ministère des Transports a été reçue nous avisant qu'il y aura des travaux de remplacement de 2 ponceaux sur le 2^e rang entre la route 281 et la route Godbout fin d'été, début d'automne.

Documents relatifs au point

« Communiqué - 9 juillet 2026 », « félics », « Marche pour la survie du cancer - SAINT RAPHAËL » et « UPA ».

8 – GESTION DES SERVICES – ADMINISTRATION

2026-08-147

8.1 – RÉSOLUTION – Amélioration de l'accès aux services de transport adapté et collectif

ATTENDU QUE :

- un portrait des aînés de Bellechasse a été réalisé, permettant de mieux comprendre leurs réalités, leurs besoins et les enjeux vécus sur le territoire ;
- ce portrait met en lumière certains constats importants, notamment en ce qui concerne l'accès aux services, dont le transport collectif et adapté, mais également l'accès à des mesures de soutien, telles que les services de répit ;
- le transport collectif et adapté est un levier essentiel pour assurer l'accès aux services de santé, d'éducation, d'emploi et de participation sociale ;
- certains citoyens du territoire peuvent rencontrer des défis d'accessibilité aux services, notamment en lien avec :
 - des horaires parfois limités ou moins adaptés aux besoins variés,
 - une couverture géographique perfectible dans certains secteurs,
 - des modalités de réservation pouvant représenter un enjeu,
 - des coûts qui, dans certains cas, peuvent constituer un frein à l'utilisation des services ;
- ces enjeux peuvent avoir un impact plus marqué chez certaines populations, notamment les aînés, les proches aidants et les personnes en situation de vulnérabilité ;
- l'amélioration du transport collectif et adapté contribue directement à la vitalité des communautés, à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités ;
- la MRC joue un rôle structurant dans la planification et la coordination du transport sur son territoire.
- Adresse une demande formelle d'augmentation du financement du transport collectif et adapté aux paliers de gouvernement supérieurs ainsi qu'aux partis politiques en lice dans le cadre des élections d'octobre 2026, afin de favoriser des engagements concrets répondant aux besoins du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Edith Chabot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le conseil municipal de Saint-Raphaël reconnaisse l'importance d'un accès équitable et adéquat aux services de transport collectif et adapté pour l'ensemble de la population du territoire.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

- QUE cette résolution soit transmise aux ministères concernés (Transports, Affaires municipales), aux députées de Bellechasse, aux organismes partenaires du territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-08-148

8.2 – RÉSOLUTION – Fermeture et vente de l'église

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de décision concernant la vente de l'église à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique a informé la municipalité qu'elle mettrait fin aux cérémonies religieuses à Saint-Raphaël au plus tard à la fin de l'année en cours, et possiblement avant ;

CONSIDÉRANT QU'UNE rencontre avec monsieur François Goyette, directeur général de la Fabrique, a eu lieu afin d'obtenir les renseignements nécessaires à la prise de décision, et qu'il lui a été demandé de mieux informer la population sur l'avenir du culte et de l'église à Saint-Raphaël ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut s'assurer du maintien et de la conservation du bâtiment au moyen de la réglementation en vigueur et de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi 21 et, plus récemment, la Loi 9 du gouvernement du Québec interdisant désormais le pouvoir des municipalités en matière de sauvegarde du culte et de la religion ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le conseil demande à la Fabrique de convoquer une assemblée des paroissiens afin de les informer de son projet de vente ou de cession de l'église ;
- QUE le conseil demande à la Fabrique d'expliquer à la population la distinction entre l'Église, comme culte, et l'église, comme bâtiment, ainsi que les limites imposées aux municipalités par le gouvernement ;
- QUE le conseil n'est pas favorable à l'acquisition du bâtiment par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Documents relatifs au point

« 2661_001 », « L'ère de l'église municipale _ La Presse » et « TR_ vente eglise st-rafael »

2026-08-149

8.3 – RÉSOLUTION – Orientations municipales relatives à la révision du schéma d'aménagement et de développement

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Bellechasse a reçu, le 2 juillet 2024, une communication de la ministre des Affaires municipales demandant la révision du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) afin d'assurer sa conformité aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) ;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse dispose d'un délai de trois (3) ans, à compter du 1^{er} décembre 2024, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, pour répondre à cette demande ministérielle ;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a amorcé la procédure de révision de son SAD en décembre 2024 ;

ATTENDU que la gestion de l'urbanisation constitue un enjeu prioritaire pour le territoire de la MRC de Bellechasse ;

ATTENDU que cette thématique a fait l'objet de plusieurs discussions au sein du Comité d'aménagement et du Conseil de la MRC ;

ATTENDU que cette réflexion doit concilier plusieurs enjeux, notamment la protection des territoires agricoles et forestiers, la qualité des milieux de vie, la sécurité des personnes et des infrastructures dans un contexte de changements climatiques, ainsi que l'attractivité du territoire ;

ATTENDU que les orientations retenues par le Conseil de la MRC entraîneront des répercussions directes sur le territoire de la municipalité de Saint-Raphaël ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC a mandaté le service de l'aménagement du territoire afin de tenir des rencontres avec chacune des vingt (20) municipalités locales ;

ATTENDU que cette rencontre, tenue le 25 juin 2026, a notamment permis d'aborder les éléments suivants : les orientations de développement à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre urbain, les secteurs prioritaires au développement résidentiel, ainsi que les zones de contraintes et de conservation présentes à l'intérieur du périmètre urbain, le tout en fonction des particularités propres à la municipalité ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC devra prendre des orientations et décisions relativement à ces éléments ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE réviser les limites du périmètre urbain afin qu'elles soient cohérentes avec le scénario de répartition de la croissance projetée pour les vingt (20) prochaines années sur le territoire de la MRC de Bellechasse ;
- D'ORIENTER le développement résidentiel à l'extérieur du périmètre urbain ;
- D'INTÉGRER des mesures visant à limiter le développement dans les secteurs identifiés lors de la rencontre ;
- D'IDENTIFIER les secteurs prioritaires pour le développement résidentiel ;
- DE CONFIRMER les grandes affectations du territoire telles que présentées ;
- DE CONFIRMER le secteur central tel que présenté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES CONSEILLERS

Documents relatifs au point

« Rencontre_St-Raphaël_25 juin 2026 » et « Saint-Raphaël »

9 – FINANCES

2026-08-150

9.1 – ADOPTION des dépenses du mois de juillet 2026

ATTENDU QU'UNE copie de la liste des comptes du mois de juillet 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance ;

ATTENDU QUE l'ensemble du dossier de facturation ainsi que les pièces justificatives étaient disponibles pour consultation et analyse durant la semaine précédant le conseil ;

ATTENDU QUE le rapport sera publié dans le journal municipal ;

ATTENDU QUE les déboursés de la présente liste incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu des règlements 2026-257 et 2026-258. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément aux derniers alinéas de l'article 961.1 du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'AUTORISER les dépenses de juillet 2026 payées par le greffier-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes au montant total de 301 625,56 \$.

Je soussigné, Valérie Bergeron, greffière - trésorière adjointe, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Documents relatifs au point

« Liste des comptes »

9.2 – Programmes et subventions

L'équipe municipale s'active à saisir toutes les opportunités de financement et de subventions afin de soutenir la santé financière de la municipalité, de même que supporter les projets des différents départements. Suivi des demandes :

- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2024-2028 (1 325 000 \$) — confirmé
- Programme croissance de la TVQ (253 087 \$) — confirmé
- Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) (26 910 \$) — confirmé
- Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (76 877 \$) — confirmé
- Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour le centre communautaire (3 500 000 \$) — en attente de la réponse
- Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier — volet 2 (32 500 \$) — confirmé
- Programme de projets particuliers d'amélioration routière (18 351 \$) — confirmé
- Programme Aide aux projets — Culture et santé mentale pour les jeunes (11 250 \$) — confirmé
- Programme FRR (Fonds régions et ruralité) — volet coopération intermunicipale (8 000 \$) — refusé
- Subvention fédérale du Fonds sur l'accessibilité (125 000 \$) — confirmé
- Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air pour le parc des loisirs (8 000 000 \$) — en attente de la réponse
- Programme d'aide financière à la voirie locale — volet entretien (150 961 \$) — confirmé
- Programme Emploi et Développement social Canada, emplois d'été (4 648,00 \$) — confirmé

- Programme pour les fêtes de la Saint-Jean-Baptiste (2 500 \$) — confirmé
- Défi guette ta glace (patinoire de la pétanque) (1 000 \$) — confirmé
- Subvention à la communauté projet Desjardins 175^e (3 000 \$) — confirmé
- Subvention provinciale de la députée 175^e (2 000 \$) — confirmé
- Subvention fédérale de la députée 175^e (1 000 \$) — confirmé
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet redressement - sécurisation pour la réfection du 5^e rang et de ses ponceaux (650 000 \$) — en attente de la réponse

Les travaux de demandes de subventions en cours offrent un potentiel monétaire en 2026 de 14 184 084 \$.

2026-08-151

9.3 — RÉOLUTION — Remboursement des frais de location en gage de commandite

ATTENDU QU'UN tournoi de balle a été organisé au profit de la Société Alzheimer par un citoyen de la municipalité;

ATTENDU QUE la contribution financière n'a pas été sollicitée, mais qu'elle contribuerait au financement des activités de l'organisme et du tournoi;

ATTENDU QU'À la demande du conseil, celui-ci souhaite rembourser, à titre de commandite, les frais de location du terrain de balle de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Larochelle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ACCORDER un remboursement des frais de location, correspondant à une contribution de 230,00 \$ au profit du tournoi et du financement de la Société Alzheimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-08-152

9.4 — RÉOLUTION — Demande de commandite, journée portes ouvertes de l'UPA à la ferme Bovior-Lemelin

ATTENDU la réception d'une demande provenant des organisateurs de la journée portes ouvertes de l'UPA (union des producteurs agricoles) demandant à la Municipalité une commandite pour aider à la réalisation de l'activité à Saint-Raphaël;

ATTENDU QUE le conseil veut favoriser la tenue d'activités de tous genres sur son territoire aux bénéfices de ces citoyens;

ATTENDU QUE cette activité organisée sur le territoire de Saint-Raphaël est gratuite pour tous les citoyennes et citoyens;

ATTENDU QUE l'activité organisée par des résidents de Saint-Raphaël permet une visibilité positive pour la municipalité;

ATTENDU QUE la contribution sera matérielle sous forme de prêt sans frais permettant de faciliter la tenue de l'activité;

ATTENDU QUE cette contribution matérielle inclura la logistique requise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Edith Chabot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

- DE CONTRIBUER de façon matérielle et logistique comme suit :
 - Prêt de matériel de signalisation et de sécurité pour le site (Cônes, panneaux d'événement, divers signaux de sécurité);
 - Prêt au besoin des auvents de la municipalité, de tables et de chaises;
 - Prêt de poubelles;
 - Préparation d'un plan de signalisation;

- Livraison et récupération du matériel sur le site de l'événement;
- Annonce de l'événement sur les médias de la municipalité si les organisateurs fournissent le matériel requis.

- DE NE PAS fournir un véhicule d'urgence ni de personnel municipal;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 — URBANISME — DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 — DÉPÔT des permis et certificats de juillet 2026

En juillet, les services municipaux ont émis 26 permis ou certificats, dont :

- Certificats d'abattage : 1
- Permis d'addition de bâtiment : 5
- Permis d'agrandissement : 1
- Permis de construction : 3
- Certificat de démolition : 1
- Permis de rénovation : 16
- Permis lotissement : 1

Pour un total d'une valeur totale foncière annuelle de 8 670 564 \$ d'investissement dans la municipalité.

Documents relatifs au point : « Permis_émis_20260625_20260728 »

2026-08-153

10.2 — RÉOLUTION — Demande de dérogation mineure, lotissement 3 886 387

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure s'avère nécessaire pour la demande de lotissement du lot 3 886 387 concernant une subdivision;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement de lotissement 2022-230 de la Municipalité de Saint-Raphaël;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au CCU (comité consultatif en urbanisme);

ATTENDU QUE le frontage des nouveaux lots seront de moins de 45 m²;

ATTENDU la recommandation favorable unanime du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 15 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Edith Chabot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ACCEPTER la demande de dérogation comme recommandé sans restriction par le CCU;
- QUE cette demande n'engendre pas de coût pour la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Documents relatifs au point : « CCU_Juillet_2026 », « Fiche de présence_CCU_Juillet_2026 » et « Ordre du jour - CCU -Juillet_2026 ».

2026-08-154

10.3 — RÉOLUTION — Demande de dérogations mineures lots 6 549 102 et 6 549 103.

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure s'avère nécessaire pour la demande présentée par le promoteur concernant la marge de recul latérale et la largeur des entrées des propriétés;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement de zonage 2022-228 de la Municipalité de Saint-Raphaël et qu'elle est en périmètre urbain en zone HA-7;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au CCU (comité consultatif en urbanisme) ;

ATTENDU QUE la demande ne répond pas aux exigences minimales du règlement et qu'une décision passée concernant la largeur des entrées ne permettait pas une largeur de plus de 6 mètres ;

ATTENDU la recommandation unanime défavorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 15 juillet 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Larochelle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE REFUSER la demande de dérogation comme recommandée par le CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Documents relatifs au point

« CCU_Juillet_2026 », « Fiche de présence_CCU_Juillet_2026 » et

« Ordre du jour - CCU -Juillet_2026 ».

11 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 – DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique

Le dépôt du rapport mensuel de mai du service de sécurité publique est déposé au conseil par madame Bergeron, qui en fait la lecture au public.

Documents relatifs au point : « rapport conseil_JUILLET »

12 – TRAVAUX PUBLICS

12.1 – DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics

Le dépôt du rapport mensuel de juin du service des travaux publics est déposé au conseil par madame Bergeron, qui en fait la lecture au public.

Documents relatifs au point : « Rapport mensuel_juillet »

2026-08-155

12.2 – RÉSOLUTION – Dépôt demande de subvention, programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement-sécurisation PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – RÉFECTION DU 5^E RANG ET DES PONCEAUX

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Raphaël choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux au montant de 650 922,50 \$

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, monsieur Claude Morin, Adm.A., représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le conseil de Saint-Raphaël autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Claude Morin, Adm.A., directeur général, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 – LOISIRS

2026-08-156

13.1 – DÉPÔT du rapport mensuel des loisirs

Le dépôt du rapport de juillet du service des loisirs est déposé au conseil par monsieur Simon Villeneuve et en fait la lecture au public.

14 – LÉGISLATION

2026-08-157

14.1 – ADOPTION – Règlement sur la gestion contractuelle 2026 - 257

ATTENDU QUE l'article 8 de la Loi sur les contrats des organismes publics, RLRQ c. C-65.01 (ci-après la « LCOM ») oblige les municipalités à adopter un règlement sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Raphaël souhaite, comme le lui permet l'article 9 de la LCOM, de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM ;

ATTENDU QU'EN conséquence, les articles 30 et 80 de la LCOM ne s'appliquent plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement ;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à la séance du 2 juin dernier ;

ATTENDU QUE le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM, ce seuil étant, depuis le 1^{er} janvier 2026, de 139 000 \$, lequel seuil est ajusté selon l'inflation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE DÉPOSER le projet de règlement sur la gestion contractuelle 2026 - 257
- DE PRÉVOIR les situations où un membre du conseil, un employé ou une entreprise dans laquelle ils ont un intérêt peut conclure un contrat avec la Municipalité, conformément à l'article 305.0.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) et 269,1 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

Documents relatifs au point

« Règlement 2026-257 sur la gestion contractuelle »

2026-08-158

14.2 — ADOPTION — Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire et la délégation de certains pouvoirs 2026 - 258

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire ;

ATTENDU QUE ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées ;

ATTENDU QU'EN vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du Code municipal du Québec, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin ;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 961 du Code municipal du Québec, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ;

ATTENDU QUE l'article 176.4 du Code municipal du Québec, et le cinquième alinéa de l'article 961.1 prévoient les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaire ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir eu accès au règlement, soit depuis la séance de travail du mois de mai dernier et que des copies du projet de règlement sont rendues disponibles au public depuis l'ouverture de la séance tenante, conformément à l'article 356 de cette même Loi ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été déposé lors de la séance du conseil municipal du 2 juin 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Edith Chabot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE DÉPOSER le projet de règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire et la délégation de certains pouvoirs 2026 - 258

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Documents relatifs au point

« Règlement 2026-258 _regles de controle et de suivi budgetaires et certaines delegations »

2026-08-159

14.3 — ADOPTION — Projet de règlement d'emprunt 2026-259 décrétant un emprunt pour le remplacement du véhicule incendie 219 de 1994

Projet de règlement numéro 2026-259 décrétant une dépense de 1 172 692,50 \$ avant taxes et un emprunt de 1 172 692,50 \$ avant taxes pour acquérir le véhicule incendie remplaçant le véhicule 219 de 1994 et abrogeant le règlement d'emprunt 2025-242 ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 juillet et que le projet de règlement a été déposé à la même séance abrogeant le règlement 2025-242 déjà adopté et présenté par motion le 7 janvier 2025 ;

ATTENDU qu'une présentation publique a été faite le 4 mars 2025 ;

ATTENDU que le règlement est assujéti aux règles applicables des personnes habiles à voter ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE DÉPOSER le projet de règlement d'emprunt 2026-259 et le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à acquérir un camion incendie autopompe échelle, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par l'entreprise Techno Feu, en date du 21 mai 2026, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, laquelle estimation fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 172 692,50 \$ plus taxes pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 000 000 \$ plus taxes sur une période de 20 ans, la différence entre l'emprunt et le total de la dépense étant affectée au fonds de réserve incendie et aux surplus non affectés de la municipalité.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera inclus, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une portion de la taxe foncière équivalente au paiement d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Documents relatifs au point

« Extrait de proces-verbal du 6 mai 2025 - 2026-259 »

15 — VARIA

Motion de félicitation à madame Irène Tanguay-Laflamme pour sa nomination à l'Assemblée nationale et pour sa grande contribution au bénévolat et au développement de Saint-Raphaël.

Madame la conseillère Larochelle présente une demande de projet pilote lié à un service de garde en milieu familial. Elle demande à ce que le projet soit présenté en séance de travail afin d'évaluer les opportunités. Monsieur le Maire confirme que c'est possible de discuter du potentiel projet.

16 — DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions et les réponses fournies lors de celle-ci sont accessibles via l'enregistrement de la séance sur le site de la municipalité. Advenant un suivi sur un sujet, le point sera à l'ordre du jour de la séance suivante.

2026-08-160

17 — CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets étant tous traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

Fermeture à 20 h 54

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Valérie Bergeron, adjointe de direction, greffière - trésorière adjointe

Je, Richard Thibault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Thibault, Maire

18 — SÉANCE DE TRAVAIL - SUJETS À DISCUSSION

1. Revue financière et présentation de l'auditeur en septembre
2. Projet [les rencontres raphaëloises]
3. GYM proposition 3
4. Gymnase de l'école - restriction
5. Information travaux MTQ, 2^e rang
6. Dons et commandites

Varia :

Documents relatifs au point : « 2026-06-04_154-17-1497_Saint-Raphaël_travaux 2026 », « 20546-2025-GRAPH Présentation-Complète », « C-2412_planc concept gym_2026-07-16 », « Document_A (suivi budgétaire) », « Document_B (PTI) », « exemples-moderation-circulation », « location de salle », « politique-dos-ane-allonges-1704 » et « rencontre raphael ».

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 1^{er} septembre 2026, à 19 h 59, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants :

Siège #1 — Marie-Philippe Allard

Siège #2 — Sylvie Picard

Siège #3 — Michel Garant

Siège #4 — Guylaine Larochelle

Siège #5 — Tonia Despont

Siège #6 — Edith Chabot

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire. Est aussi présente madame Claude Morin, directeur général et greffier trésorier, et madame Valérie Bergeron, greffière trésorière adjointe.

Veuillez noter que la séance sera enregistrée et publiée sur le site de la municipalité. Aucun autre enregistrement n'est permis sans autorisation.

1 — OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-09-165

2 — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 — OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 — ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 — Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2026.

4 — MOT DU MAIRE

5 — INFORMATION PUBLIQUE

6 — PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7 — CORRESPONDANCE REÇUE

8 — GESTION DES SERVICES — ADMINISTRATION

9 — FINANCES

9.1 — ADOPTION des dépenses du mois d'août 2026.

9.2 — Programmes et subventions.

9.3 — RÉSOLUTION — Demande de commandite du tournoi de golf annuel de l'organisme Frigos pleins.

9.4 — RÉSOLUTION — Demande de commandite, ligue de balle féminine.

9.5 — RÉSOLUTION — Demande de commandite, ligue de dards de Saint-Raphaël.

10 — URBANISME — DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 — DÉPÔT des permis et certificats d'août 2026.

10.2 — RÉSOLUTION — Demande de modification et d'ajout d'usage au règlement de zonage 2026-244.

11 — SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 — DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique.

12 — TRAVAUX PUBLICS

12.1 — DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics.

13 — LOISIRS

13.1 — DÉPÔT du rapport mensuel des loisirs.

14 — Législation

14.1 — ADOPTION FINALE — Règlement de zonage 2026-244.

14.2 — ADOPTION FINALE — Règlement de lotissement 2026-251.

15 — VARIA

16 — DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

17 — CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

18 — SÉANCE DE TRAVAIL — SUJETS À DISCUSSION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Edith Chabot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel quel et de laisser le varia ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-09-166

3 — ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 — Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2026.

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 août dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Madame la conseillère no. 1 demande de revoir le point des questions et la façon de faire lors de l'écriture des PV. Le point sera discuté en caucus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 — MOT DU MAIRE

Le mot du maire est reproduit en tout ou en partie dans le journal municipal.

5 — INFORMATION PUBLIQUE

Programmation de la fête du 175^e, concours de décorations et fermeture de rues.

6 — PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions et les réponses fournies lors de celle-ci sont accessibles via l'enregistrement de la séance sur le site de la municipalité. Advenant un suivi sur un sujet, le point sera à l'ordre du jour à une séance ultérieure.

7 — CORRESPONDANCE REÇUE

Correspondance reçue pour une demande de modification de l'aménagement d'une rue du village et du déversement de la neige. Une rencontre avec le citoyen sera organisée à la demande du conseil.

8 — GESTION DES SERVICES — ADMINISTRATION

9 — FINANCES

2026-09-167

9.1 — ADOPTION des dépenses du mois d'août 2026

ATTENDU QU'UNE copie de la liste des comptes du mois d'août 2026 a été remise à tous les membres du conseil plus d'une semaine avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

ATTENDU QUE l'ensemble du dossier de facturation ainsi que les pièces

justificatives étaient disponibles pour consultation et analyse durant la semaine précédant le conseil;

ATTENDU QUE le rapport sera publié dans le journal municipal;

ATTENDU QUE les déboursés de la présente liste incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu des règlements 2026-257 et 2026-258. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément aux derniers alinéas de l'article 961.1 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Garant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'AUTORISER les dépenses d'août 2026 payées par le greffier-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes au montant total de 365 673,07 \$.

Je soussigné, Claude Morin, greffier-trésorier, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 — Programmes et subventions

L'équipe municipale s'active à saisir toutes les opportunités de financement et de subventions afin de soutenir la santé financière de la municipalité, de même que supporter les projets des différents départements. Suivi des demandes :

- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2024-2028 (1 325 000 \$) — confirmé
- Programme croissance de la TVQ (253 087 \$) — confirmé
- Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) (26 910 \$) — confirmé
- Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (76 877 \$) — confirmé
- Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour le centre communautaire (3 500 000 \$) — en attente de la réponse
- Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier — volet 2 (32 500 \$) — confirmé
- Programme de projets particuliers d'amélioration routière (18 351 \$) — confirmé
- Programme Aide aux projets — Culture et santé mentale pour les jeunes (11 250 \$) — confirmé
- Programme FRR (Fonds régions et ruralité) — volet coopération intermunicipale (8 000 \$) — refusé
- Subvention fédérale du Fonds sur l'accessibilité (125 000 \$) — confirmé
- Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air pour le parc des loisirs (8 000 000 \$) — en attente de la réponse
- Programme d'aide financière à la voirie locale — volet entretien (150 961 \$) — confirmé
- Programme Emploi et Développement social Canada, emplois d'été (4 648,00 \$) — confirmé
- Programme pour les fêtes de la Saint-Jean-Baptiste (2 500 \$) — confirmé
- Défi guette ta glace (patinoire de la pétanque) (1 000 \$) — confirmé
- Subvention à la communauté projet Desjardins 175^e (3 000 \$) — confirmé

- Subvention provinciale de la députée 175^e (2 000 \$) — confirmé
- Subvention fédérale de la députée 175^e (1 000 \$) — confirmé
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet redressement - sécurisation pour la réfection du 5^e rang et de ses ponceaux (650 000 \$) — en attente de la réponse.

Les travaux de demandes de subventions en cours offrent un potentiel monétaire en 2026 de 14 184 084 \$.

2026-09-168

9.3 — RÉSOLUTION — Demande de commandite du tournoi de golf annuel de l'organisme Frigos pleins

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant de l'organisme Frigos pleins demandant à la Municipalité une participation financière pour le tournoi de golf ;

ATTENDU QUE la contribution financière demandée permet le financement des activités de l'organisme ;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà contribué à cet organisme, notamment en aménageant un espace de partage au bureau municipal, en fournissant un réfrigérateur et en ayant fait la promotion de ce service lesquelles actions ayant déjà engagées des frais de plus de 5000 \$ pour la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Larochelle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE NE PAS ACCORDER une contribution à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-09-169

9.4 — RÉSOLUTION — Demande de commandite, ligue de balle féminine

ATTENDU la réception d'une demande provenant des organisateurs du tournoi de balles féminin le samedi 12 septembre demandant à la Municipalité une commandite pour aider à la réalisation de l'activité à Saint-Raphaël ;

ATTENDU QUE le conseil veut favoriser la tenue d'activités de tous genres sur son territoire aux bénéfices de ces citoyens ;

ATTENDU QUE cette activité organisée sur le territoire de Saint-Raphaël est gratuite pour tous les visiteurs ;

ATTENDU QUE l'activité organisée par des résidents de Saint-Raphaël permet une visibilité positive pour la municipalité ;

ATTENDU QUE la contribution sera matérielle sous forme de prêt sans frais permettant de faciliter la tenue de l'activité ;

ATTENDU QUE cette contribution matérielle inclura la logistique requise ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Larochelle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

- DE CONTRIBUER de façon matérielle et logistique comme suit :
 - Prêt de matériel des loisirs incluant sans frais le terrain de balle et ses installations ;
 - Prêt sans frais du chalet des loisirs, de la cuisine et de la plaque de cuisson ;
 - Prêt de tables et de chaises ;
 - Prêt d'un auvent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-09-170

9.5 — RÉSOLUTION — Demande de commandite, ligue de dards de Saint-Raphaël

ATTENDU la réception d'une demande provenant des organisateurs de la ligue de dards de Saint-Raphaël demandant à la Municipalité une commandite pour aider à la réalisation de l'activité et d'un tournoi à Saint-Raphaël ;

ATTENDU QUE le conseil veut favoriser la tenue d'activités de tous genres sur son territoire aux bénéfices de ces citoyens ;

ATTENDU QUE cette activité organisée sur le territoire de Saint-Raphaël est gratuite pour tous les visiteurs lors du tournoi ;

ATTENDU QUE les activités de la ligue sont organisées pour les citoyens de Saint-Raphaël ;

ATTENDU QUE l'activité organisée par des résidents de Saint-Raphaël permet une visibilité positive pour la municipalité ;

ATTENDU QUE la contribution sera matérielle sous forme de prêt sans frais permettant de faciliter la tenue de l'activité ;

ATTENDU QUE cette contribution matérielle inclura la logistique requise ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Philippe Allard

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

Monsieur le conseiller no. 3 demandant de se retirer du vote afin de respecter le code de déontologie des élus, article 5.3 sur les conflits d'intérêts.

- DE CONTRIBUER de façon matérielle et logistique comme suit :
 - Prêt de la grande salle et de la petite salle du centre communautaire, de la cuisine et du bar les 9 et 10 octobre pour la tenue du tournoi ;
 - Prêt de la petite salle les vendredis soir pour la tenue des activités de la ligue ouverte aux citoyens de Saint-Raphaël pour la saison automne 2026 et hiver 2027 à partir du 15 octobre 2026 ;
 - Prêt de tables, de chaises et d'un espace de rangement.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

10 — URBANISME — DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 — DÉPÔT des permis et certificats d'août 2026

En août, les services municipaux ont émis 26 permis ou certificats, dont :

- Certificat d'abattage : 1
- Permis d'addition de bâtiment : 5
- Permis d'agrandissement : 2
- Permis de construction : 5
- Certificat de démolition : 1
- Permis de rénovation : 7
- Permis lotissement : 1
- Certificat d'autorisation de piscine : 1
- Certificat d'autorisation - autre : 3

Pour un total d'une valeur totale foncière annuelle de 9 854 567 \$ d'investissement dans la municipalité.

2026-09-171

10.2 — RÉSOLUTION — Demande de modification et d'ajout d'usage au règlement de zonage 2026-244

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification au règlement de zonage 2026-244 a été déposée pour une demande d'ajout d'un usage agricole d'élevage d'animaux à la zone M-21 dans le périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au règlement de zonage 2026-244, anciennement celui de 2022 et de 2004 de la Municipalité de Saint-Raphaël et qu'elle est aussi assujettie au schéma d'aménagement d'urbanisme de la MRC de Bellechasse ;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci nécessite l'approbation de la MRC pour ce type de changement advenant un accord de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les règlements de zonage et les schémas d'aménagement imposent des limitations d'activités rurales dans les périmètres urbains autant que la Loi sur la Protection du Territoire Agricole le fait en dehors des zones urbaines pour les usages non agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande affecte le périmètre urbain de la municipalité de même que l'ensemble des périmètres urbains des municipalités de Bellechasse en créant un précédent ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne répond pas aux exigences minimales du règlement en ce qui a trait aux zones d'éloignement, de protection des immeubles de la zone et des distances minimales requises pour la garde d'animaux d'élevage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est en réaction à une infraction jugée par la cour municipale ayant déclaré coupable le demandeur d'un usage non autorisé ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande aurait dû faire l'objet d'une autorisation à l'origine du projet du citoyen en 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable à la demande du département d'urbanisme de la MRC de Bellechasse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE REFUSER la demande de modification au règlement de zonage du citoyen et de s'assurer de l'application du jugement de la cour.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

11 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 – DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique

Le dépôt du rapport mensuel d'août du service de sécurité publique est déposé au conseil par monsieur Morin, qui en fait la lecture au public.

12 – TRAVAUX PUBLICS

12.1 – DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics

Le dépôt du rapport mensuel d'août du service des travaux publics est déposé au conseil par monsieur Morin, qui en fait la lecture au public.

13 – LOISIRS

2026-09-172

Le dépôt du rapport de juillet du service des loisirs est déposé au conseil par monsieur Morin et en fait la lecture au public.

14 – LÉGISLATION

2026-09-173

14.1 – ADOPTION FINALE – Règlement de zonage 2026-244

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bellechasse a émis un certificat de conformité concernant le règlement de zonage et des règlements attenants à celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE chacune des étapes légales requises a toute été remplie et réalisée ;

CONSIDÉRANT QU'IL est requis de clore le dossier de mise à jour des règlements de zonage et des règlements attenants ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ADOPTER la version finale et approuvée par la MRC du règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-09-174

14.2 – ADOPTION FINALE – Règlement de lotissement 2026-251

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bellechasse a émis un certificat de conformité concernant le règlement de lotissement ;

CONSIDÉRANT QUE chacune des étapes légales requises a toute été remplie et réalisée ;

CONSIDÉRANT QU'IL est requis de clore le dossier de mise à jour du règlement de lotissement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Garant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ADOPTER la version finale et approuvée par la MRC du règlement de lotissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15 – VARIA

Madame la conseillère du siège no.1 demande une mise à jour et un éclaircissement concernant l'illumination des parcs pour les fêtes du 175^e.

16 – DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions et les réponses fournies lors de celle-ci sont accessibles via l'enregistrement de la séance sur le site de la municipalité. Advenant un suivi sur un sujet, le point sera à l'ordre du jour de la séance suivante.

2026-08-160

17 – CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets étant tous traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

Fermeture à 20 h 55

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Claude Morin, Adm. A., directeur général et greffier - trésorier

Je, Richard Thibault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Thibault, Maire

PROCÈS-VERBAUX

MUNICIPALITÉ SAINT-RAPHAËL (R)

REGISTRE DES CHÈQUES-PAIEMENTS DIRECTS ACP – AOÛT 2026

PUROLATOR INC.	129.97	ROY GUILLAUME	50.00
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	576.00	LES SERVICES FRIMAS INC.	527.05
MRC BELLECHASSE	4 840.00	DURANT CONSTRUCTION	29 494.13
CIMENT QUÉBEC INC.	390.36	MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS	1 250.69
BOIVIN & GAUVIN INC.	1 235.36	TREMBLAY, BOIS, MIGNAULT LEMAY	3 419.09
FILGO ENERGIESONIC INC.	3 328.30	TRADITION ANTOINE DESROCHERS	1 671.07
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	3 606.96	THIBAUT RICHARD	45.00
LEMIEUX NOLET comptables agréées SENC	15 924.04	CLAUDIA GAGNON	1 260.00
MÉTAL L.P.L. ENR.	1 885.61	THIBAUT DORILDA	1 075.00
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	98.46	LIBRAIRIE LIVRES EN TÊTE INC.	638.02
DANY DOIRON	1 847.74	LES ENTREPRISES GILBERT CLOUTIER	14 068.94
WEED MAN	630.00	BUROPRO CITATION INC.	225.02
VALÉRIE BERGERON	45.00	SIGNOPLUS	1 664.89
INTERCONNEXIONS LD	172.46	LES ENTREPRISES CLAUDE BOUTIN	8 070.80
TRANSPORT S. MERCIER ET FILS	1 612.52	WURTH CANADA LIMITED	354.11
LG SOLUTIONS ÉLECTRIQUES INC.	5 166.76	AQUATECH INC.	7 457.53
CUATRO ARCHITECTURE	4 805.96	WIL-BE LES EQUIPEMENT WIL-BE INC.	54.04
GERV' Z DISTRIBUTION INC.	264.44	GÉNÉRATRICES BEAUMONT INC.	1 131.57
LONGCHAMPS DENISE	900.00	CARRIÈRES RIVE-SUD INC.	15 568.10
SRS SAUVETAGE NAUTIQUE	8 534.36	AGENCE SÉCURITÉ ACCÈS	1 510.20
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	489.22	TETRA TECH QI INC.	53 590.65
PAVCO PAVAGE ET EXCAVATION	81 444.25	GROUPE CONSEIL UDA INC. AKIFER	2 874.38
UNIDRAULIK	296.84	CHEMCO INC.	4 964.62
ROTECTION ANIMALE DES APPALACHES	598.69	FQM SERVICE COOPÉRATIVE SOLIDARITÉ CIM	3 177.92
RAZAFIMAHEFA MARCELLE RAVAKA	45.00	BMR MAG. H. LETOURNEAU INC.	327.43
ELY ROY	400.00	OLIVIER GAGNE MINI-MOTEUR INC	2 593.62
LOCATION GO RIVE-SUD	38.63	P.A. MORIN IMPRESSIONS DESIGN INC.	148.11
BRUSER	454.15	AVANTIS COOPÉRATIVE	2 449.46
MICROBRASSERIE DE BELECHASSE	344.93	9050-5736 QUÉBEC INC.	517.39
LAFLAMME ANNICK	50.00	9196-4056 QUÉBEC INC.	793.33
GOUPIL CHANTALE	50.00	EUROFINS ENVIRONEX	129.93
GARANT MICHEL	50.00	MORIN CLAUDE	45.00
LABONTÉ MICHEL	50.00	MÉCANIQUE ÉTIENNE PRÉVOST INC.	172.46
		GRAND TOTAL	301 625.56

PROCÈS-VERBAUX

MUNICIPALITÉ SAINT-RAPHAËL (R)

REGISTRE DES CHÈQUES-PAIEMENTS DIRECTS ACP – SEPTEMBRE 2026

PUROLATOR INC.	49.92	IMPACT ALARME INC.	4 484.61
RÉGIS SAVARD, CHANSONNIER	517.39	WIL-BE LES EQUIPEMENT WIL-BE INC.	28 843.90
PRODUCTIONS ALLIANCE TRAD.	3 449.25	SERRUPRO GROUPE PRO ACCÈS	690.46
MRC BELLECHASSE	238 103.67	NOVACO	683.92
FILGO ENERGIESONIC INC.	4 033.53	CHEMCO INC.	7 103.44
CENTRE DE L'AUTO LAVERDIÈRE	568.00	HERVÉ FERLAND TRANSPORT INC.	11 341.28
WEED MAN	1 728.00	BMR MAG. H. LETOURNEAU INC.	444.20
LOGICIELS SPORT-PLUS INC.	319.06	P.A. MORIN IMPRESSIONS DESIGN INC.	2 214.08
VALERIE BERGERON	128.46	AVANTIS COOPÉRATIVE	482.28
TRANSPORT S.MERCIER ET FILS	1 659.95	BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR ST-GERVAIS	186.26
LIBRAIRIE CHOUINARD	213.68	BRAULT MAXTECH INC.	4 397.79
LONGCHAMPS DENISE	993.75	EUROFINS ENVIRONEX	4 880.41
ECO-PARC DES ETCHEMINS	643.86	MORIN CLAUDE	45.00
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	4 183.37	MÉCANIQUE ÉTIENNE PRÉVOST INC.	1 584.89
RAZAFIMAHEFA MARCELLE RAVAKA	45.00	GRAND TOTAL	365 673.07
PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	131.86		
LEBLANC ILLUMINATIONS CANADA	18 349.84		
CENTRE RÉCRÉATIF O-VOLT QUÉBEC INC.	862.31		
SANIVAC 9363-9888 QUÉBEC INC.	4 879.77		
ADRENALINE SPORTS	87.33		
LES SERVICES FRIMAS INC.	843.33		
EXCAVATION P.M.T. INC.	459.90		
TRADITION ANTOINE DESROCHERS	194.32		
THIBAUT RICHARD	45.00		
THIBAUT DORILDA	1 075.00		
LIBRAIRIE LIVRES EN TÊTE INC.	678.31		
BOSSÉ & FRÈRE INC.	371.14		
BUROPRO CITATION INC.	79.66		
WOODOOLIPARC	1 076.16		
CLOUDLI OMNIVIGIL SOLUTIONS	20.44		
PROPANE GRG	1 123.70		
LES ENTREPRISES CLAUDE BOUTIN	3 283.69		
ICIMÉDIAS INC.	1 124.92		
AQUATECH INC.	6 472.01		
AQUARIUM DU QUÉBEC	494.97		



ALERTES ET NOTIFICATIONS DE MASSE

par
CITAM

La municipalité de Saint-Raphaël utilise le système d'alerte automatisé **CITAM** afin d'informer ses citoyens, dans un court délai, des situations d'urgence ou d'incident concernant la sécurité civile.

Le système automatisé peut vous rejoindre de trois (3) façons:

- Message vocal téléphonique
- Courriel
- Message texte (SMS)



La Municipalité utilisera le système pour vous avertir des situations suivantes:



Avis d'ébullition ou de non-consommation d'eau



Tout autre sinistre ou incident concernant la sécurité civile



Arrêt temporaire du service d'aqueduc



Activités des Loisirs de Saint-Raphaël



Travaux publics ou entrave à la circulation



Avis d'élection

Pour vous inscrire, veuillez communiquer avec la municipalité de Saint-Raphaël au **418-243-2853** ou par courriel à **info@saint-raphael.ca** en prenant soin de nous laisser **votre nom, votre adresse ou numéro de matricule, numéro de téléphone principal ou numéro de téléphone cellulaire** ainsi que **votre courriel**.



Maison en T

**Visite guidée du laboratoire du
Dr Sôtay Suataîte. le 31 octobre
de 16h à 20h au centre
communautaire**

**2 parcours et 2 niveaux
d'intensité!!**

**On recherche activement des
bénévoles!**

**Donnez-vos noms à
Loisirs@saint-raphael.ca**

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				1	2	3
						 
4	5	6	7	8	9	10
		  				
11	12	13	14	15	16	17
		  				 
18	19	20	21	22	23	24
		  				
25	26	27	28	29	30	31
						 

LÉGENDE

								
BIBLIOTHÈQUE OUVERTE	COLLECTE DES DÉCHETS	COLLECTE DU RECYCLAGE	DATE DE TOMBÉE DU JOURNAL	SÉANCE DU CONSEIL	COMITÉ CONSEIL EN URBANISME	BUREAU MUNICIPAL FERMÉ	ÉCOCENTRE OUVERT	ACTIVITÉS D'HALLOWEEN



C'est l'Halloween à la Caserne des Pompiers

Friandises
Bouillon/Chocolat chaud
sur Place!



SAMEDI 31 OCTOBRE
16H A 20H

104, RUE DU FOYER

